

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 208

30 janvier 2006

SOMMAIRE

Actaris Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9940	K.P.A. International, S.à r.l., Luxembourg	9956
Alpinist S.A., Grevenmacher	9953	K.P.A. International, S.à r.l., Luxembourg	9956
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	9951	Klar Investment International S.A., Luxembourg	9984
AOL Europe Services, S.à r.l., Luxembourg	9951	L.G. Consulting, S.à r.l., Berchem	9975
APM Group Holding S.A., Luxembourg	9958	L.G. Consulting, S.à r.l., Berchem	9976
Arsinoe S.A., Luxembourg	9962	LH Europe S.A., Ansembourg	9975
Bowland, S.à r.l., Luxembourg	9979	Lofin S.A., Luxembourg	9938
BTM Lux Management S.A., Luxembourg	9943	Lux Diversity S.A., Luxembourg	9939
BTM Unit Management S.A., Luxembourg	9942	M2, Metercarré, S.à r.l., Strassen	9953
Cameron 2, S.à r.l., Luxembourg	9944	Menuiserie Collin, S.à r.l., Schifflange	9974
Cameron 2, S.à r.l., Luxembourg	9950	Menuiserie-Ebénisterie Gérard Assen S.A., Ram- brouch	9938
Caros Investments S.A., Luxembourg	9984	Monte Bianco, S.à r.l., Luxembourg	9942
(La) Chamade S.A., Luxembourg	9954	Monte Cervino, S.à r.l., Luxembourg	9942
Clear Concept S.A., Luxembourg	9955	Morgan Stanley Sicav, Senningerberg	9960
Conbipel Lux S.A., Luxembourg	9974	Movi Finance S.A., Luxembourg	9964
Consys S.A., Bastendorf	9938	Orient Investment S.A., Luxembourg	9964
Corelia S.A., Wiltz	9954	Pierre & Nature Luxembourg S.A., Weiswampach	9941
Corp Immo A.G., Luxembourg	9963	Pierre & Nature Luxembourg S.A., Weiswampach	9941
CT S.A., Luxembourg	9975	Premiair S.A., Leudelange	9963
Dakarinvest S.A., Luxembourg	9963	Rexfelgen S.A., Luxembourg	9954
Danka Holdings, S.à r.l., Luxembourg	9943	Ronor S.A., Nothum	9939
Danka Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	9953	S.E.F.I.T., Société Européenne pour le Finance- ment d'Initiatives Textiles S.A., Luxembourg	9963
Dankalux S.à r.l. and Co. S.C.A., Luxembourg	9951	Sagittarius Invest S.A., Luxembourg	9984
Delphau, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	9952	Shama Invest S.A., Luxembourg	9962
Diamond Europe S.A., Luxembourg	9974	Skyline Network Services (SNS) S.A., Clervaux	9940
Ditco Participations S.A., Luxembourg	9984	Smaccess S.A., Weiswampach	9940
Dorberg S.A., Luxembourg	9959	Sodralux S.A., Grevenmacher	9951
Esaf International Management S.A., Luxembourg	9955	Soft Way S.A., Useldange	9938
Euro Central AG, Weiswampach	9938	Soparex, Société de Participations Exemptées S.A., Luxembourg	9957
Fendi S.A., Luxembourg	9983	Tajura S.A., Luxembourg	9962
H.M.I. - Immo, S.à r.l., Mamer	9976	Velodo S.A., Luxembourg	9963
I.E.T.M., S.à r.l., Heinerscheid	9940	Weyma S.A., Troisvierges	9941
Immobilière Azur S.A., Luxembourg	9975	Wollwert, S.à r.l., Hosingen	9939
Indigoweb, S.à r.l., Weiswampach	9942	ZMC and Company S.A., Luxembourg	9942
Intrawest Europe Holdings S.A., Luxembourg	9964	ZMC Management, GmbH, Luxembourg	9959
IPN S.A., Luxembourg	9943		
IPN S.A., Luxembourg	9943		
IPN S.A., Luxembourg	9953		
JMJ Promotions, S.à r.l., Ettelbruck	9939		

EURO CENTRAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 95.912.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2005, réf. DSO-BI00184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 octobre 2005.

Signature.

(903126.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

SOFT WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 15, Schanteg.
R. C. Luxembourg B 104.665.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2005, réf. DSO-BJ00005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 octobre 2005.

Signature.

(903127.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

CONSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9352 Bastendorf, 15F, op der Tomm.
R. C. Luxembourg B 101.064.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2005, réf. DSO-BI00178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES

Signature

(903129.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

MENUISERIE-EBENISTERIE GERARD ASSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 17, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 97.411.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 28 septembre 2005, réf. DSO-BI00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 septembre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903130.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

LOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 58.995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOFIN S.A.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Administrateur-délégué

M. Bogers

Gérant

(087348.3/1084/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

RONOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 109.308.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2005

A l'unanimité l'Assemblée Générale accepte la nomination de M. Mathieu Eric, demeurant à L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss, comme gérant technique.

La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec un administrateur.

Nothum, le 15 septembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme
FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2005, réf. DSO-BI00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(903131.3/557/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 octobre 2005.

WOLLWERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 67, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 94.801.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2005, réf. DSO-BI00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 4 octobre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903137.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

JMJ PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole.
R. C. Luxembourg B 98.942.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2005, réf. DSO-BI00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 4 octobre 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903138.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

LUX DIVERSITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} mars 2004

- La cooptation de Monsieur Michel Vincens De Tapol, demeurant à Logis de Belendroit, Saint Suplice de Cognac, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Reiland, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Certifié sincère et conforme

LUX DIVERSITY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087435.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

SKYLINE NETWORK SERVICES (SNS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 3, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.993.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2005, réf. DSO-BI00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 30 septembre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903140.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

SMACCESS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.
H. R. Luxemburg B 93.424.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 10. Juni 2005

Die Jahreshauptversammlung beschließt, die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2011 zu verlängern, und zwar:

- Frau Martha Mathieu-Veiders, Kauffrau, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Verwaltungsratsmitglied;
- Frau Johanna Veiders-Probst, Rentnerin, wohnhaft in B-4790 Burg-Reuland, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Juan Hurtado, Kaufmann, wohnhaft in L-5555 Remich, Verwaltungsratsmitglied;
- FN-SERVICES, S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Kommissar.

Zwecks Einregistrierung und Hinterlegung beim Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. September 2005.

Für SMACCESS S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2005, réf. DSO-BI00134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903141.4/667/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

I.E.T.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.
R. C. Luxembourg B 91.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 23 septembre 2005.

Signatures.

(903147.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

ACTARIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.892.000.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 108.636.

Extrait des résolutions prises par le Gérant unique

Le siège social est transféré avec effet au 21 septembre 2005 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Pour ACTARIS LUXEMBOURG

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087436.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

PIERRE & NATURE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 107.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2005, réf. DSO-BI00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30 septembre 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903139.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

PIERRE & NATURE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 107.360.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2010, soit:

- Madame Nathalie Triron-Paquay, administratrice de sociétés, demeurant à B-4960 Malmédy, administrateur;
- Monsieur Bruno Collins, avocat, demeurant à B-1040 Bruxelles, administrateur;
- La société anonyme de droit belge PIERRE & NATURE S.A. avec siège social à B-4960 Malmédy, administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide également de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2010, soit la société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., anciennement FIDUNORD, S.à r.l., et dont la dénomination a été changée en date du 29 janvier 2004, avec siège social au 144, route de Stavelot, à L-9991 Weiswampach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 septembre 2005.

Pour PIERRE & NATURE LUXEMBOURG S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2005, réf. DSO-BI00136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903142.4/667/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

WEYMA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.
H. R. Luxemburg B 99.633.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 9. Mai 2005

Die Jahreshauptversammlung beschließt, u.a., die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsatsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2011 zu verlängern, und zwar:

- Herr Edgar Weynand, Transportunternehmer, wohnhaft in B-4750 Elsenborn, Delegierter des Verwaltungsrates;
- Frau Hilde Maraite, Privatangestellte, wohnhaft in B-4750 Elsenborn, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Paul Weynand, Geschäftsmann, wohnhaft in B-4750 Elsenborn, Verwaltungsratsmitglied;
- FN-SERVICES, S.à r.l. mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Kommissar.

Die Jahreshauptversammlung beschließt und stellt fest, dass die Unterschriftsvollmacht des Verwaltungsrates gemäss Artikel 10 der Satzungen wie folgt geregelt ist: «la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil».

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 19. September 2005.

Für WEYMA S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2005, réf. DSO-BI00133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903143.4/667/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

INDIGOWEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Luxembourg B 100.301.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 octobre 2005.

Signature.

(903148.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 octobre 2005.

MONTE BIANCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(087278.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MONTE CERVINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.175.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(087279.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

BTM UNIT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.510.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

H. Harada

(087285.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ZMC AND COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxembourg, 32, avenue Pasteur.

H. R. Luxemburg B 58.521.

Auszug aus der Rücktrittserklärung vom 28. Mai 2004

Herr Heiko H. Tausendfreund tritt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zurück.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. September 2005.

Pour ZMC AND COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087444.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

BTM LUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.759.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

H. Yoshida

(087288.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

DANKA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 57.013.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signatures.

(087291.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

IPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.518.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 septembre 2005, que:

- L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Elmar Heggen et Fons van Westerloo, ayant leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur Monsieur Christian Hauptmann, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur: KPMG AUDIT, Réviseur d'entreprise, ayant son adresse au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087303.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

IPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 31.518.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 21 septembre 2005, que:
Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de réélire comme Président, Monsieur Fons Van Westerloo pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, renouvellements compris.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087304.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

**CAMERON 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CAMERON 2 S.A.).**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 109.383.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of September.
Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholder of CAMERON 2 S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on 20 June 2005, pending publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Carine Lecoq, attorney-at-law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;

being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Emanuela Brero, private employee, residing at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Raffaella Quarato, attorney-at-law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.
2. Acceptance of the directors' and statutory auditor's resignation and discharge.
3. Change of the par value of the shares and complete restatement of the articles of association.
4. Appointment of directors (gérants).
5. Miscellaneous.

II. The shareholder present or represented, the proxy holder of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holders of the represented shareholder, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions, after having noted that the company has not proceeded to a public issue of bonds.

First resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations.

The société à responsabilité limitée shall continue to keep the accounts held by the société anonyme.

Second resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of all the directors and of the statutory auditor, and to give them discharge for the exercise of their mandates up to the date of these presents.

Third resolution

The general meeting resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) to twenty-five Euro (EUR 25.-) so that the subscribed capital, amounting to forty-eight thousand Euro (EUR 48,000.-) is now represented by one thousand nine hundred twenty shares (1,920) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to adapt the articles of association to the new legal form of the company, and to set them as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion, the Company may grant assistance to affiliated or group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have CAMERON 2, S.à r.l. as its corporate name.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 Subscribed and Paid up Share Capital

The Company's corporate capital is fixed at forty-eight thousand Euro (EUR 48,000.-) represented by one thousand nine hundred and twenty (1,920) shares (parts sociales) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 Registration of Shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 Appointment and Removal

The Company is managed by one or more directors (gérants). The directors need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

The director (s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director or, in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 Representation and Signatory Power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of Directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him.

All or any resolutions of the shareholders, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month June, at 3 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not be shareholder(s). If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st April and ends on the 31st March.

11.2 Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as directors, for an undetermined period of time:

- Mr Philip Prescott, accountant, born on July 5, 1968, in Liverpool, Great Britain, with professional address at 111 Strand, London, WC2R, OAG, United Kingdom;
- Mr Stef Oostvogels, attorney at law, born in Brussels, Belgium on 21 April 1962, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mrs Delphine Tempé, attorney at law, born in Strasbourg, France on 15 February 1971, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAMERON 2 S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 20 juin 2005, en attente de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Carine Lecoq, avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Raffaella Quarato, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, et décharge pour le mandat qu'ils ont exercé dans la société;
3. Modification de la valeur nominale des parts sociales et refonte totale des statuts de la société;
4. Nomination des gérants;
5. Divers.

II. L'actionnaire représenté, les mandataires de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par l'actionnaire, les mandataires de l'actionnaire, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La procuration émise par l'actionnaire restera aussi annexée au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, la totalité des actions émises à ce jour sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que cette dernière peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité ce qui suit, après avoir constaté que la société n'a pas procédé à une émission publique d'obligations.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la forme juridique de la société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans interruption au niveau de son existence légale.

Le capital social et les réserves sont maintenus à l'identique, de même que chaque poste des actifs et des passifs, des amortissements, des augmentations et diminutions de valeur.

La société à responsabilité limitée continue de conserver les comptes tenus par la société anonyme.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société et du commissaire aux comptes, et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat, jusqu'au jour des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la société (devenues parts sociales consécutivement à la transformation de sa forme sociale), d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) à vingt-cinq euros (25,- EUR) de façon à ce que le capital souscrit, d'un montant de quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) soit à présent représenté par mille neuf cent vingt (1.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune

et d'adapter les statuts de la société suite au changement de sa forme juridique, ces derniers prenant la forme et le contenu qui suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: CAMERON 2, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 Capital Souscrit et Libéré

Le capital social de la Société est fixé à quarante-huit mille euros (48.000,- EUR) représenté par mille neuf cent vingt (1.920) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2 Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1 Nomination et Révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 Représentation et Pouvoir de Signature

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Une telle décision peut être documentée en un seul document ou en plusieurs documents séparés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des Gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui.

Toutes les résolutions des associés, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de juin, à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé(s). S'il y a plus

d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 L'Exercice Social

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

11.2 Les Comptes Annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants, et ce pour une durée indéterminée:

- M. Philip Prescott, comptable, né le 5 juillet 1968 à Liverpool, Grande-Bretagne, avec adresse professionnelle au 111 Strand, London, WC2R, OAG, Royaume-Uni;

- M. Stef Oostvogels, avocat, né à Bruxelles, Belgique, le 21 avril 1962, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mme Delphine Tempé, avocat, née à Strasbourg, France, le 15 février 1971, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le ou les comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lecoq, E. Brero, R. Quarato, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, vol. 149S, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

J. Delvaux.

(092510.3/208/432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

CAMERON 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 109.383.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 septembre 2005, actée sous le n° 559 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(092512.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

SODRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten.
R. C. Luxembourg B 80.301.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BI00498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087292.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

DANKALUX, S.à r.l. and CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 57.014.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2005, réf. LSO-BI06919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signatures.

(087293.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.728.

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Associé de la Société tenue à Luxembourg le 7 septembre 2005
(«l'Assemblée»)*

L'Assemblée a renouvelé les mandats respectifs de chaque membre du conseil de gérance, c'est-à-dire de:

Richard G. Minor;

Stephen M. Swad;

Philip E. Rowley;

Michael Christodoulou;

Randall J. Boe;

John Schanz;

Marc Feider;

et du commissaire aux comptes de la Société, ERNST & YOUNG S.A., R.C.S. B 47.771, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087355.3/4287/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.728.

Les membres suivants du conseil de gérance ont changé d'adresse comme suit:

Richard G. Minor: 65, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Michael Christodoulou: 65, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Philip E. Rowley: 200 Hammersmith Road, London W6 7DL.

Le délégué à la gestion journalière, Richard G. Minor, a changé d'adresse: 65, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI03679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087356.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

DELPHAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

R. C. Luxembourg B 111.240.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Joëlle Anne Welter, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1965, demeurant à L-3855 Schifflange, 169, Cité Emile Mayrisch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
DELPHAU, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou toute autre manière de biens immobiliers et mobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et l'extension, sans pouvoir entraîner cependant une modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Mademoiselle Joëlle Anne Welter, prénommée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: deux cent cinquante parts sociales	250

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommée gérant de la société:
Mademoiselle Joëlle Anne Welter, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1965, demeurant à L-3855 Schifflange, 169, Cité Emile Mayrisch.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-A. Welter, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 2005, vol. 910, fol. 97, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2005.

F. Kessler.

(092140.3/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

ALPINIST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.

R. C. Luxembourg B 53.863.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087294.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

DANKA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 57.078.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

Signatures.

(087295.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

IPN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 31.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(087301.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

M2, METERCARRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 173, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(087308.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

LA CHAMADE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 88.099.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mardi 19 juillet 2005

Le 19 juillet 2005, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LA CHAMADE S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bettembourg Denis.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Loverde Marie-Françoise.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bettembourg Charles.

La totalité des actions est présente ou représentée, ainsi que le témoigne la liste de présence, qui après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le président expose que la présente assemblée:

A. a pour ordre du jour:

1. Constatation et acceptation de la démission de Madame Loverde de son poste d'administrateur.

2. Nomination de Monsieur Bettembourg Emile, retraité, né le 24 juillet 1925 à Sentzig France, demeurant à Villers-lès-Nancy France, 4, rue des Hespérides en remplacement de Madame Loverde démissionnaire.

3. Divers.

B. que la totalité des actions est présente ou représentée, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. la présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale à l'unanimité accepte la démission de Madame Loverde de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale à l'unanimité nomme Monsieur Bettembourg Emile, en remplacement de Madame Loverde démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Bettembourg Emile se terminera à la même échéance que les autres administrateurs, à savoir à l'issue de l'assemblée générale de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06698. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087302.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CORELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, 61B, Résidence Emeraude, rue de Noertrange.
R. C. Luxembourg B 72.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 septembre 2005.

P. Bettingen

Notaire

(087309.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

REXFELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.326.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour REXFELGEN S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(087314.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CLEAR CONCEPT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1260 Luxembourg, 76, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 76.738.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 8 juillet 2004 à 11 heures

Sont présents: - Monsieur Michel Carel,
- Monsieur Francis Carel.

Ordre du jour:

- Décision de révoquer Monsieur François Bristuile de son mandat d'administrateur de ta société, avec effet immédiat au 8 juillet 2004;

- Décision de nommer un nouvel administrateur, Madame Annette-Marie Carel, demeurant à F-Nancy au 96, rue Léonard Bourcier en remplacement de Monsieur Bristuile.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Francis Carel qui désigne comme secrétaire Monsieur Michel Carel.

Le président expose les points portés à l'ordre du jour.

Après délibérations, le conseil d'administration décide à l'unanimité:

- de révoquer Monsieur François Bristuile de son mandat d'administrateur de la société, avec effet immédiat au 8 juillet 2004,

- de nommer comme nouvel administrateur, Madame Annette-Marie Carel, demeurant à F-Nancy au 96, rue Léonard Bourcier en remplacement de Monsieur Bristuile.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Le Conseil d'Administration

M. Carel / F. Carel

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087450.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT, Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.293.

Extract of the resolutions taken at the Annual General meeting of April 25th, 2005

1. Mr Marcos Tavares De Almeida Lagoa, with professional address at Av. Alvares Cabral, n° 41 R/R P-1250 Lisbon, Mr Fernando Fonseca Cristino Coelho, with professional address at Av. Alvares Cabral, n° 41 R/R P-1250 Lisbon, Mr Rameschandra Kakoo, with professional address at Av. Alvares Cabral, n° 41 R/R P-1250 Lisbon and Mr Rafik Fischer, Director, KREDIETBANK S.A. Luxembourg, with professional address at 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg be appointed as Directors for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of the year 2006.

2. KPMG AUDIT, S.à r.l. as AUTHORISED INDEPENDENT AUDITOR (réviseur d'entreprises), 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg be appointed as Statutory Auditor for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of the year 2006.

For true copy.

Luxembourg, April 25th, 2005.

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Suit la traduction française:

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2005

1. Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Marcos Tavares De Almeida Lagoa, demeurant professionnellement au Av. Alvares Cabral, n° 41 R/R P-1250 Lisbon, Fernando Fonseca Cristino Coelho, demeurant professionnellement au Av. Alvares Cabral, n° 41 R/R P-1250 Lisbon, Rameschandra Kakoo demeurant professionnellement au Av. Alvares Cabral, n° 41 R/R P-1250 Lisbon et Rafik Fischer, Directeur, KREDIETBANK S.A. Luxembourg, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006;

2. Le mandat de KPMG AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087431.3/795/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

K.P.A. INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 85.030.

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Madame Martine Benhamou, sage femme, demeurant à F-93250 Villemomble, 4, allée de la Tour;

2.- Madame Maria de Fatima Pau, indépendante, demeurant à L-6970 Oberanven, 45B, rue Adethana;

3.- Monsieur Marino Pau, fonctionnaire, demeurant à L-6970 Oberanven, 45B, rue Adethana.

Tous trois représentés par Monsieur Xiaobo Xu, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données à Luxembourg le 27 septembre 2005, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ici représentées agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée K.P.A. INTERNATIONAL, avec siège social à L-6970 Oberanven, 10, rue du Coin,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 85.030,

constituée sous la dénomination de KP MANAGEMENT, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 534 en date du 5 avril 2002,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1048 du 9 juillet 2002, et

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1442 du 4 octobre 2002.

Lesquels comparants en leurs qualité d'associés ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Le transfert du siège social de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Acceptation de la démission de Madame Pau Maria de Fatima de sa fonction de gérante.

En remplacement de cette dernière est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Yannick Mahiout, gérant de sociétés, né à Paris le 31 juillet 1976 demeurant à F-93360 Neuilly Plaisance, 5, avenue Michel Debré.

La société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: X. Xu, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2005.

P. Decker.

(092288.3/206/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

K.P.A. INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 85.030.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 octobre 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(092291.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

SOPAREX, SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTÉES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.767.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTÉES S.A. (hereinafter referred to as the «Corporation»), in abridged SOPAREX S.A., a Luxembourg «société anonyme», with registered office at 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 61.767. The Corporation was incorporated under the name TURNBERRY HOLDING S.A., by virtue of a deed of Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, dated 7 November 1997, published in the Mémorial C, n° 119 of 25 February 1998.

The meeting is chaired by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the three thousand (3,000) shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at three hundred thousand Euro (300,000.-), are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Corporation;
2. Liquidation of the Corporation;
3. Appointment of a liquidation auditor.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to anticipatively dissolve the Corporation, with effect at the date of the present deed.

Second resolution

The meeting resolved to put the Corporation into liquidation.

Third resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator FACTS SERVICES, S.à r.l., with registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. The liquidator has the broadest powers foreseen by Articles 144-148bis of the consolidated Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies. He may execute all acts foreseen by Article 145 without the authorization of the general meeting whenever this is required.

The liquidator is relieved from drawing up an inventory and he may refer to the books of the Corporation.

The liquidator may, at his own risk, delegate any particular process or operation to one or more agents and delegate to those agents such powers for such a period he may think fit.

Unless otherwise provided by the shareholders, the Corporation in liquidation is validly bound towards third parties by the single signature of the representative of the liquidator for all deeds and acts including those relating to any public official or notary public.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTÉES S.A. (ci-après la «Société»), en abrégé SOPAREX S.A., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 61.767. La Société fut constituée sous la dénomination de TURNBERRY HOLDING S.A., suivant acte de Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C, n° 119 du 25 février 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des trois mille (3.000) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois cent mille euros (300.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société;
2. Liquidation de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société, avec effet à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer FACTS SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la loi coordonnée luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'autres décisions prises par les actionnaires, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du représentant du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 72, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

J. Elvinger.

(092223.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

APM GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.818.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2005

1. L'assemblée confirme la nomination en date du 27 septembre 2002 de EWA REVISION S.A. (anc. SRE REVISION S.A.) au poste de commissaire aux comptes de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

2. L'assemblée décide de missionner le commissaire aux comptes pour statuer sur les comptes à partir de l'exercice 2001.

Pour APM GROUP HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087448.3/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

DORBERG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.034.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, Sous-Directeur Principal, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»:

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FROHALL INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

«le mandant»:

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme DORBERG S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 79.034, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 428 du 11 juin 2001.

2. Que le capital social de la société anonyme DORBERG S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme DORBERG S.A.

4. Que par la présente, son mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme DORBERG S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Loutsch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, vol. 149S, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

J. Elvinger.

(092228.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

ZMC MANAGEMENT, GmbH, Gesellschaft mit bechränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxembourg, 32, avenue Pasteur.

H. R. Luxemburg B 86.633.

—
Auszug aus der Rücktrittserklärung vom 28. Mai 2004

Herr Heiko H. Tausendfreund tritt als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft und als Geschäftsführer zurück.
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. September 2005.

Pour ZMC MANAGEMENT, GmbH

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087464.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

MORGAN STANLEY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.192.

In the year two thousand and five, on the tenth day of October.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MORGAN STANLEY SICAV (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch on the 21st November 1988, published in the Mémorial C, number 8 of January 11th 1989 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of Paul Decker, notary residing in Luxembourg on the 28th June 2005, published in the Mémorial C, number 722 of 21 July 2005,

filed in the Luxembourg trade and company register under section B, number 29.192.

The meeting is declared open at 11.00 a.m. and is presided by Mrs Francine Keiser, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Ingrid Dumont-Robert, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Mara Marangelli, bank employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of Article 4 of the Articles of Incorporation relating to the object of the Company in order to refer to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law»), so as to read as follows:

«The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law»), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2002 Law.»

2. Amendment of Article 5, first paragraph, second sentence, of the Articles of Incorporation relating to the minimum capital of the Company in order to refer to the minimum share capital mentioned in the 2002 Law, so as to read as follows:

«The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent in United States dollars of one million two hundred and fifty thousand Euro (1,250,000.- EUR).»

3. Amendment of Article 5, third paragraph, first sentence, of the Articles of Incorporation relating to the establishment of sub-funds in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«The board of directors shall establish a pool of assets constituting a Sub-Fund («Sub-Fund») within the meaning of Article 133 of the 2002 Law for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described in Article 11 hereof.»

4. Amendment of Article 18 of the Articles of Incorporation in order to comply with investment policies and restrictions, provided for in the 2002 Law.

5. Amendment of Article 21 of the Articles of Incorporation relating to the auditor of the Company in order to refer to Article 113 of the 2002 Law concerning the duties to be carried out by the independent auditor.

6. Amendment of Articles 24, 27, 32 of the Articles of Incorporation to replace the references to the law dated 30 March 1998, relating to undertakings for collective investment by references to the 2002 Law.

7. Miscellaneous.

8. That items 1 to 6 become effective on 31 December 2005.

(ii) The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list initialled ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

(iii) This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 16 September 2005 and published in the Mémorial C, N° 874 of 9 September 2005 and N° 971 of 30 September 2005, in d'Wort on 9 September 2005 and 30 September 2005 respectively.

(iv) It appears from the attendance list that out of 849.885.344,993 shares in issue, 28.359.744,781 are duly represented at this meeting. In consideration of the agenda and of the provisions of Article 67 and 67-1 of the law on commercial companies, the minimum quorum of fifty (50) per cent of the Shares issued or in circulation not being reached, the present meeting is not validly constituted and is accordingly not authorized to deliberate on the items of the agenda failing the required quorum. It is therefore compulsory to convene a second extraordinary general meeting of Shares to be held on or around 28 November 2005, with the same agenda by way of notices provided by law, which meeting, when validly constituted, will be authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

This present meeting was adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and by the notary at 12.00 a.m.

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 1,200.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MORGAN STANLEY SICAV (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 21 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 8, du 11 janvier 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Decker de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 722 du 21 juillet 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29.192.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Madame Francine Keiser, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ingrid Dumont-Robert, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Mara Marangelli, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant donc été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des Statuts relatif à l'objet de la société afin de faire référence à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (ci-après «Loi de 2002»), dont le texte sera désormais comme suit:

«L'objet exclusif de la société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tous types et tous autres avoirs autorisés tels que mentionnés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, ou toute loi la modifiant ou la remplaçant (la «Loi de 2002»), avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2002.»

2. Modification de l'article 5, alinéa 1, deuxième phrase, des Statuts relatif au capital minimum de la Société afin de faire référence au capital social minimum mentionné dans la Loi de 2002, dont le texte sera désormais comme suit:

«Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement l'équivalent en Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR).»

3. Modification de l'article 5, alinéa 3, première phrase, des Statuts relatif à la création de compartiments afin de faire référence à la Loi de 2002, dont le texte sera désormais comme suit:

«Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un Compartiment («Compartiment»), au sens de l'article 133 de la Loi de 2002, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'article 11 ci-dessous.»

4. Modification de l'article 18 des Statuts afin de le conformer aux politiques et restrictions d'investissement prévues dans la Loi de 2002.

5. Modification de l'article 21 des Statuts relatif au commissaire aux comptes de la Société afin de faire référence à l'article 113 de la Loi de 2002 relatif aux fonctions du commissaire aux comptes externe.

6. Modification des articles 24, 27, 32 des Statuts afin de remplacer les références à la loi du 30 mars 1998 relative aux organismes de placement collectif, par des références à la Loi de 2002.

7. Diverses questions.

8. Que les points 1 à 6 entrent en vigueur au 31 décembre 2005.

(ii) Les actionnaires présents et représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et paraphée ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

(iii) Cette assemblée a été convoquée par avis contenant l'agenda, envoyés à chaque actionnaire enregistré dans le registre des actionnaires en date du 16 septembre 2005 et publié dans le Mémorial C, N° 874 du 9 septembre 2005 et N° 971 du 30 septembre 2005, dans le d'Wort respectivement le 9 septembre 2005 et le 30 septembre 2005.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que, des 849.885.344,993 actions émises, 28.359.744,681 actions sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée. Vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, le quorum de présence minimum de cinquante pour cent des actions émises ou en circulation n'étant pas atteint, la présente Assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut pas délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum de présence requis. Une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra être convoquée pour se tenir le ou autour du 28 novembre 2005 avec le même ordre du jour selon

les formes et délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée, délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée.

La séance est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau et par le notaire à 12.00 heures.

Les personnes nommées ci-dessus déclarent que les frais, dépenses, honoraires ou charges de quelque nature que ce soit, qui seront supportés par la Société comme conséquence de cet acte, sont estimés à 1.200,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, contenant deux blancs bâtonnés, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Keiser, I. Dumont-Robert, M. Marangelli, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 octobre 2005.

P. Decker.

(092246.2/206/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

TAJURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.295.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour TAJURA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

(087317.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SHAMA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 98.450.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SHAMA INVEST S.A.

G. Diederich / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(087319.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ARSINOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 54.680.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, réf. LSO-BJ00116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ARSINOE S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(087321.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

PREMAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 28, am Bann.
R. C. Luxembourg B 91.887.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Signature.

(087320.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

DAKARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.080.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(087323.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

S.E.F.I.T., SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 52.995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ06222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Signature.

(087324.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

VELODO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.127.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VELODO S.A.

Signature

(087325.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CORP IMMO A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 103.435.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 27. September 2005 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Die ausscheidende Rechnungsprüferin Elodie Dodeler, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 57, bld Grande-Duchesse Charlotte, wird durch Frau Sonja Hermes, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 ersetzt.

Luxemburg, den 27. September 2005.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087472.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

MOVI FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.365.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MOVI FINANCE S.A.

Signature

(087327.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

ORIENT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.243.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00326, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ORIENT INVESTMENT S.A.

Signature

(087329.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

INTRAWEST EUROPE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 111.267.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

INTRAWEST CORPORATION, a company continued under the Canada Business Corporations Act, with registered office at 1300-777 Dunsmuir Street, Vancouver, B.C. V7Y 1K2, Canada, registered with Industry Canada number 399686-7,

INTRAWEST RESORT FINANCE CORPORATION, a company incorporated under the laws of the Province of British Columbia, with registered office at 1300-777 Dunsmuir Street, Vancouver, B.C. V7Y 1K2, Canada, registered with the Registrar of Companies of the Province of British Columbia under number 456197,

both here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on September 22, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

1.1. There is hereby established among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of INTRAWEST EUROPE HOLDINGS S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, fully paid up.

5.2. The authorised share capital of the Company is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000) and the board of directors of the Company is authorised for a period of five (5) years starting on the date of publication of the incorporation deed of the Company:

(i) to issue in addition to the existing ordinary shares of the Company, an aggregate number of one million (1,000,000) ordinary shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these ordinary shares;

(iii) to waive or limit the shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of ordinary shares; and

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase and to amend Article 5 of the Articles and the shareholders' register of the Company accordingly.

5.3. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register. Share certificates evidencing the shares owned by each shareholder shall be delivered to such shareholder.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Pledge of shares

8.1. The shares may be pledged at any time and from time to time by a shareholder of the Company, in which event such shareholder shall provide written notice of such pledge (including the name of the pledgee and the number of shares so pledged), together with a copy of the pledge, to the registered office of the Company and upon receipt of such notice an inscription shall be made in the shareholders register of the Company of the name of the pledgee and of the number of shares so pledged.

8.2. In the event that the Company receives notice in writing from a pledgee whose name is inscribed as a pledgee in the shareholders register of the Company that such pledgee is exercising its right pursuant to its pledge to exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares pledged to such pledgee, such pledgee shall be entitled to exercise such voting rights and other powers until such time as such notice is revoked by such pledgee. So long as a pledgee is entitled to exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares pledged to such pledgee in accordance with the foregoing provisions of this Article 8, such pledgee shall be deemed to be the holder of the shares pledged to it for all purposes of Articles 9 and 10, and without limiting the generality of the foregoing, shall be entitled to attend and vote at general meetings of shareholders of the Company and, provided the shares pledged to such pledgee repre-

sent no less than 25% of the issued and outstanding shares of the Company, request the convening of a general meeting of shareholders of the Company.

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company

9.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Wednesday of September of each year at 9 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

9.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.5. Shareholders representing in aggregate not less than 25% of the issued and outstanding shares of the Company shall be entitled at any time by giving notice in writing to the registered office of the Company (together with an indication of the proposed agenda) to require that a general meeting of shareholders of the Company be convened.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

10.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2. Each share is entitled to one vote.

10.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

10.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

10.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

10.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

10.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

10.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Management

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company.

11.2. The directors shall be elected annually by the shareholders of the Company at the annual general meeting for a maximum period of one year and shall hold office until their successors are so elected. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

11.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company

12.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

12.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors at such place in Luxembourg indicated in the notice of meeting.

12.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

12.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

12.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by facsimile, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

12.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. At least one of the directors participating in such meeting shall be present in Luxembourg at the time of such meeting. Such director shall initiate the telecommunication, and the location of such a meeting shall be deemed to be in Luxembourg. The resolutions passed by the directors at such a meeting shall be effective immediately but shall be confirmed in writing, signed by each of the directors who participated in the meeting, within a reasonable time after the date of such meeting. Circular resolutions in writing signed by each and every director (résolution circulaire) shall be as valid and effectual as soon as all signatures have been obtained for all purposes as a resolution of the directors passed at a meeting duly convened, held and constituted and may consist of several instruments in the like form each executed by one or more of the directors.

12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Except as otherwise provided in these Articles of Association, decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

13.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

13.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by Chairman, by the secretary (if any) or by any two directors of the Company.

Art. 14. Powers of the board of directors of the Company

14.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by these Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

14.2. The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. The board of directors of the Company may also confer special and limited powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors of the Company or in any particular instance, by the joint signatures or single signature of any director, officer or other person or persons to whom such signatory power has been expressly granted by the board of directors for such purpose.

15.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee of the other party), such director or officer shall make known to the board of directors of the Company such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Indemnification

17.1. The directors, officers, employees, and agents of the Company shall be indemnified by the Company against liability and related expenses in connection with any claim brought against such person by reason of his having been a director, officer, employee or agent of the Company; provided that no indemnity shall be provided against liability to

the Company or its shareholders by reason of any action or omission of such person that constituted wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of duties or with respect to any other matter with respect to which such person shall have been finally adjudicated not to have acted in good faith in the reasonable belief that his action was in the best interest of the Company.

Art. 18. Statutory auditor

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

18.2. The general meeting of shareholders of the Company will determine the number and the remuneration of the statutory auditor(s). The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year

19.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st July of each year and shall terminate on 30th June of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on June 30, 2006.

Art. 20. Allocation of profits

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholders of the Company upon recommendation of the board of directors of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

20.3. The dividends declared may be paid in Euro or in any other currency selected by the board of directors of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

20.4. The board of directors of the Company may make a final determination of the rate of exchange applicable to convert dividend funds into the currency of their payment.

Art. 21. Dissolution and liquidation

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s), as well as an eventual plan of distribution and liquidation.

Art. 22. Applicable law

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on June 30, 2006.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2006.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) INTRAWEST CORPORATION	309 ordinary shares; and
(2) INTRAWEST RESORT FINANCE CORPORATION	1 ordinary share
Total	310 ordinary shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand Euro (2,000 EUR).

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period ending at the next annual general shareholder's meeting:

(a) John E. Currie, Chief Financial Officer, born on July 12, 1955 in Toronto, Ontario, Canada, residing at 1620 Orkney Place, North Vancouver, B.C. V7H 2Z1, Canada;

(b) Aidan John Foley, accountant, born in Waterford, Ireland on December 8, 1976, with professional address at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse; and

(c) Georges Gudenburg, lawyer, born in Luxembourg City, Luxembourg on November 25, 1964, residing at 3A, rue Neuve, L-6160 Bourglinster, Luxembourg;

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period ending at the next annual general meeting of shareholders:

KPMG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer;

(v) that the address of the registered office of the Company is at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing persons, he signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

INTRAWEST CORPORATION, une société régie par le Canada Business Corporations Act, avec siège social au 1300-77 Dunsmuir Street, Vancouver, B.C. V7Y 1K2, Canada, inscrite au Industry Canada sous le numéro 399686-7,

INTRAWEST RESORT FINANCE CORPORATION, une société de droit de la Province de British Columbia, avec siège social au 1300-77 Dunsmuir Street, Vancouver, B.C. V7Y 1K2, Canada, inscrite au Registre des Sociétés de la Province de British Columbia sous le numéro 456197,

toutes les deux représentées par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 22 septembre 2005.

Lesdites procurations après signature ne varient par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de INTRAWEST EUROPE HOLDINGS S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.3. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra

prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) et le conseil d'administration de la Société est autorisé pendant une période de cinq (5) ans commençant à la date de publication de l'acte constitutif de la Société à:

(i) émettre en plus des actions ordinaires existantes, un nombre total d'un million (1.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces actions ordinaires;

(iii) renoncer ou limiter les droits de souscription préférentielle des actionnaires dans le cadre de cette ou ces émission(s) d'actions ordinaires;

(iv) enregistrer par un acte notarié toute augmentation de capital sans exception, et de modifier l'article 5 des statuts et, par conséquent, le registre des actionnaires de la Société.

5.3. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions représentant les actions détenues par chaque actionnaire seront délivrées auxdits actionnaires.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Cession des actions

7.1. La cession des actions se fera par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Mise en gage des actions

8.1. Les actions pourront être mises en gage à tout moment par chaque actionnaire de la Société, auquel cas ledit actionnaire informera la Société par écrit de la mise en gage (comprenant le nom du créancier gagiste et le nombre d'actions mises en gage), et fera parvenir une copie du contrat de gage, au siège social de la Société et, après réception des documents, il sera inscrit au registre des actionnaires le nom du créancier gagiste et le nombre d'actions ainsi gagées.

8.2. Dans le cas où la Société reçoit une instruction écrite de la part du créancier gagiste dont le nom est inscrit en tant que créancier gagiste dans le registre des actionnaires de la Société que ledit créancier gagiste exerce les droits qui lui sont conférés au titre du gage afin d'exercer tous droits de votes et tous autres droits afférents aux actions gagées jusqu'à la révocation de ladite instruction par le créancier gagiste. Durant la période pendant laquelle le créancier gagiste est en droit d'exercer tous droits de votes et tous autres droits afférents aux actions gagées en conformité avec les dispositions de cet article 8, ledit créancier gagiste sera considéré comme étant le détenteur des actions gagées pour les besoins des articles 9 et 10, et pour autant que de besoin, sera en droit d'assister et de voter aux assemblées générales d'actionnaires de la Société et, au cas où les actions gagées représentent plus de 25% du capital émis de la Société, sera en droit de demander la convocation d'une assemblée générale d'actionnaires de la Société.

Art. 9. Assemblée des actionnaires de la Société

9.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

9.5. Les actionnaires représentant au total plus de 25% du capital émis de la Société pourront à tout moment par demande écrite adressée au siège social de la Société (et en indiquant l'ordre du jour proposé) demander la convocation d'une assemblée générale d'actionnaires de la Société.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

10.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

10.2. Chaque action donne droit à une voix.

10.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

10.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

10.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

10.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

10.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

10.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Administration de la Société

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

11.2. Les administrateurs seront élus chaque année par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pour une période d'un an et resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

11.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 12. Réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

12.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

12.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

12.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

12.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

12.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Au moins un des administrateurs participant à une réunion du conseil d'admini-

nistration sera présent au Luxembourg au moment de la réunion. Ledit administrateur initiera une conférence téléphonique et la réunion sera censée être tenue au Luxembourg. Les résolutions adoptées par les administrateurs à une telle réunion seront effective immédiatement et seront confirmées par écrit, signées par chaque administrateur dans un délai raisonnable après la date de la réunion. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire et aura la même valeur que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration valablement convoquée, tenue et constituée. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire).

12.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Sous réserve de dispositions contraires dans les Statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

13.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

13.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire (s'il y en existe un) ou par deux administrateurs de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

14.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

14.2. La gestion journalière de la Société peut être déléguée par le conseil d'administration de la Société avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration qui aura la faculté de constituer tout comité pouvant délibérer suivant les conditions déterminées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration de la Société pourra également déléguer des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques à toute personne, administrateur ou non, nommer et révoquer tout agent et employé, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de tout administrateur, agent ou toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été expressément délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires (dans une situation où celui-ci n'agit pas en sa qualité d'administrateur ou d'agent ou d'employé de l'autre partie), ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur ou un agent de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Indemnisation

17.1. Les administrateurs, agents et employés de la Société seront indemnisés par la Société de toutes dettes, et dépenses en rapport avec celles-ci, découlant de toute demande formée contre cette personne en raison d'un ancien poste d'administrateur, d'agent ou d'employé de la Société; toutefois, aucune indemnisation ne sera versée par la Société ou ses actionnaires dans le cadre d'action ou d'omission de ladite personne étant constitutive de mauvaise exécution, de mauvaise foi ou de faute grave ou dans le cadre de tout autre affaire dans laquelle ladite personne aura finalement été reconnue comme n'ayant pas agi de bonne foi en pensant raisonnablement que son action était dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 18. Commissaire aux Comptes

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle suivante. Le premier commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la constitution de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.

18.2. L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre des commissaires aux comptes, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social

19.1. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de chaque année, exception faite du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2006.

Art. 20. Affectation des Bénéfices

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société, sur base des recommandations du conseil d'administration de la Société, décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule, sans dépasser les montants proposés par le conseil de gérance, de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

20.3. Les dividendes déclarés pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

20.4. Le conseil d'administration de la Société pourra déterminer le taux d'échange applicable pour convertir des dividendes dans la devise de leur paiement.

Art. 21. Dissolution et Liquidation

21.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs ainsi qu'un éventuel plan de distribution et de liquidation.

Art. 22. Droit applicable

22.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) INTRAWEST CORPORATION	309 actions ordinaires; et
(2) INTRAWEST RESORT FINANCE CORPORATION	1 action ordinaire
Total	310 actions ordinaires

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (2.000 EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;

(ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;

(iii) sont nommés administrateurs pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

(a) John E. Currie, Chief Financial Officer, né le 12 juillet 1955 à Toronto, Ontario, Canada, résidant au 1620 Orkney Place, North Vancouver, B.C. V7H 2Z1, Canada;

(b) Aidan John Foley, comptable, né à Waterford, Irlande, le 8 décembre 1976, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse; et

(c) Georges Gudenburg, juriste, né à Luxembourg, le 25 novembre 1964, résidant au 3A, rue Neuve, L-6160 Bourglinster, Luxembourg;

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires:

KPMG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer;

(v) le siège social de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2005, vol. 433D, fol. 43, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(092680.3/242/621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

DIAMOND EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.021.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DIAMOND EUROPE S.A.

Signature

(087330.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CONBIPEL LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.270.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CONBIPEL LUX S.A.

Signature

(087332.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MENUISERIE COLLIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 51, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 43.542.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signature

(087432.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

IMMOBILIERE AZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 58.092.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE AZUR S.A.
ProServices MANAGEMENT S.A.
M. Bogers
Gérant

(087343.3/1084/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 87.331.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2005, réf. LSO-BI04920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signatures.

(087374.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

LH EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ansembourg, Château d'Ansembourg.
R. C. Luxembourg B 25.006.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087381.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

L.G. CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero.
R. C. Luxembourg B 101.205.

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Julio Goncalves Teixeira Da Silva, agent d'assurances, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero, ici représenté par Monsieur Jean-Paul Shungu Bonga, conseil économique, demeurant à L-2263 Luxembourg, 15, rue Guido Oppenheim, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée aux présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit ci-avant, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée L.G. CONSULTING, avec siège social à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.205, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mai 2004, publié au Mémorial C, 815 du 9 août 2004,

dont le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'objet social de la société. Suite à cette décision l'huitième alinéa de l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. (8^e alinéa). La société a encore pour objet l'exploitation d'une agence de publicité, ainsi que l'organisation d'évènements, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Deuxième résolution

Est nommée deuxième gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame Sonia Maria Da Costa Oliveira Goncalves, employée privée, née à Feira (Portugal), le 17 janvier 1974, demeurant à L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero.

Troisième résolution

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Shungu-Bonga, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 2005, vol. 910, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2005.

F. Kessler.

(092259.3/219/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

L.G. CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 8, rue Oscar Romero.

R. C. Luxembourg B 101.205.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2005.

F. Kessler.

(092263.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2005.

**H.M.I. - IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H.M.I. - IMMO S.C.I.).**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R. C. Luxembourg E 719.

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Werner Müsch, expert comptable, né à St. Vith, (Belgique), le 21 mars 1962, demeurant à B-4780 St. Vith, Recht, Zur Kaiserbaracke, 43, (Belgique),

ici représenté par Monsieur Dirk Heinen, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- Monsieur Dirk Heinen, comptable, né à St. Vith, (Belgique), le 20 juin 1973, demeurant à B-4780 St. Vith, Hauptstrasse, 78, (Belgique).

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière H.M.I. - IMMO S.C.I., avec siège social à L-8232 Mamer, 3, route de Holzem, (R.C.S. Luxembourg section E numéro 719), a été constituée sous seing privé en date du 8 juin 2005, non encore publié au Mémorial C.

- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des vingt (20) parts d'intérêts représentant le capital social de deux mille euros (2.000,- EUR).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux mille euros (2.000,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts d'intérêts nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des vingt (20) parts d'intérêts représentatives du capital social.

Le montant de dix mille cinq cents euros (10.500,- EUR) a été apporté en numéraire par les associés, au prorata de leur participation actuelle dans la société, de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident de remplacer les vingt (20) parts d'intérêts existantes sans désignation de valeur nominale chacune par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Cinquième résolution

Les associés décident de changer la forme légale de la société d'une «société civile immobilière» en «société à responsabilité limitée», qui sera dorénavant dénommée H.M.I. - IMMO, S.à r.l.

Les associés décident en outre de transformer les parts d'intérêts de la société civile immobilière en parts sociales et le capital social sera représenté dorénavant par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la «société civile immobilière» en «société à responsabilité limitée», aucune nouvelle société n'est créée.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société civile immobilière telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Sixième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe par la présente une société à responsabilité limitée, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de H.M.I. - IMMO, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Mamer.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Monsieur Werner Müsch, expert comptable, demeurant à B-4780 St. Vith, Recht, Zur Kaiserbaracke, 43, (Belgique), cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Dirk Heinen, comptable, demeurant à B-4780 St. Vith, Hauptstrasse, 78, (Belgique), cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Septième résolution

Les associés décident de confirmer aux fonctions de gérants de la société:

a) Monsieur Werner Müsch, expert comptable, né à St. Vith (Belgique), le 21 mars 1962, demeurant à B-4780 St. Vith, Recht, Zur Kaiserbaracke, 43, (Belgique), et

b) Monsieur Dirk Heinen, comptable, né à St. Vith (Belgique), le 20 juin 1973, demeurant à B-4780 St. Vith, Hauptstrasse, 78, (Belgique).

Huitième résolution

Les associés décident de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Heinen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2005, vol. 534, fol. 26, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2005.

J. Seckler.

(092697.3/231/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

BOWLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 111.268.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh of October.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- Mr Mike Pashley, company director, born in Liverpool (UK), on February 14, 1960, with professional address in 5th Floor, Liscartan House 127 Sloane Street London SW1X 9BA, United Kingdom,
- Mr Richard James, company director, born in Woking (UK), on February 15, 1966, with professional address in 5th Floor, Liscartan House 127 Sloane Street London SW1X 9BA, United Kingdom,
- LONGBOW S.A., having its registered office at Le Puisat, 73 230 Saint Jean d'Arvey, France, R.C.S. Chambery B 409 989 555,

all here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of three proxies established on October 5, 2005 and October 6, 2005.

The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BOWLAND, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

- Mr Mike Pashley, prenamed, two hundred and three shares	203
- Mr Richard James, prenamed, forty-seven shares	47
- LONGBOW S.A., prenamed, two hundred and fifty shares	250
Total: five hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the partners

1) The company will be administered by four managers:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

- Mrs Anne Delord, company director, born in Paris (France), on February 22, 1974, with professional address in 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Mrs Hayley Sarah Dickson, Property Investment Analyst, born in Cuckfield (UK), on February 9, 1973, residing in Beech Cottage Bepton Midhurst West Sussex GU29 OJB, UK,

- Mr Edwin Davis Dickson, company director, born in London (UK), on May 2, 1946, with professional address in Mill House, Treyford, Midhurst, West Sussex, GU29 0LD, UK.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- Monsieur Mike Pashley, administrateur de société, né à Liverpool (UK), le 14 février 1960, demeurant professionnellement à 5th Floor, Liscartan House 127 Sloane Street Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

- Monsieur Richard James, administrateur de société, né à Woking (UK), le 15 février 1966, demeurant professionnellement à 5th Floor, Liscartan House 127 Sloane Street Londres SW1X 9BA, Royaume-Uni,

- LONGBOW S.A., ayant son siège social à Le Puisat, 73 230 Saint Jean d'Arvey, France, R.C.S. Chambéry B 409 989 555,

tous ici représentés par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu de trois procurations sous seing privé données les 5 et 6 octobre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage,

la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BOWLAND, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Mike Pashley, prénommé, deux cent trois parts sociales	203
- Monsieur Richard James, prénommé, quarante-sept parts sociales	47
- LONGBOW S.A., préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par quatre gérants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

- Madame Anne Delord, administrateur de société, née à Paris (France), le 22 février 1974, avec adresse professionnelle au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Madame Hayley Sarah Dickson, Property Investment Analyst, née à Cuckfield (UK), le 9 février 1973, demeurant à Beech Cottage Bepton Midhurst West Sussex GU29 OJB, UK,

- Monsieur Edwin Davis Dickson, administrateur de société, né à Londres (UK), le 2 mai 1946, avec adresse professionnelle à Mill House, Treyford, Midhurst, West Sussex, GU29 0LD, UK.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 octobre 2005, vol. 433, fol. 45, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(092682.3/242/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FENDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 76.233.

Les comptes consolidés de LVMH LOUIS VUITTON MOËT HENNESSY, société mère du groupe auquel appartient FENDI S.A., au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BJ00706, ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(087389.3/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CAROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 85.358.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(087386.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

SAGITTARIUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.550.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2005, réf. LSO-BI06290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Signature.

(087387.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.033.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, réf. LSO-BI06011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DITCO PARTICIPATIONS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(087399.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.245.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, réf. LSO-BI06994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLAR INVESTMENT INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(087400.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.
